

ANNEXE I

TSX INC.

AVIS DE PROJET DE MODIFICATION ET SOLlicitation DE COMMENTAIRES

TSX Inc. (la « Bourse de Toronto » ou la « TSX ») publie le présent avis de projet de modification & } { | { . { ^ } o e Á ; [& ^ • ~ • Á d c æ ^ } Á Á c æ] ; [à æ á } Á • Á * | ^ • Á d Á Á c } | { æ á } Á [} e } ~ ^ Á á æ • Á c æ } ^ e ^ 21-101A1 et ses annexes.

Les participants au marché sont invités à transmettre leurs commentaires sur le projet de modification. Les commentaires doiv

mesures qui auraient une incidence favorable en augmentant la participation et en améliorant

Modifications projetées

La VUÝÁ [b c Á c] | ã ~ ^ | Á • Á [á ã B c] • Á ã après aux Règles de la Bourse de Toronto afin

contribueront au maintien de marchés équitables et ordonnés en renforçant le processus

Estimation des délais requis par les membres et les fournisseurs de services pour modifier

Les modifications projetées prévoient un seul changement facultatif du protocole de messages nécessaires devraient être légers et ne toucher que les fournisseurs de flux la nouvelle fonctionnalité.

utes les modifications.

territoires

Ex. les ordres « déséquilibre seulement » NYSE et le NASDAQ.

PARTIE 1 - INTERPRÉTATION

Règle 1-101 Définitions (modifié)

Ž á

- (2) ~~Úaě Á aāaa } Á[} dā^Á^ Á[} c c^Ě^ Á^..ā āā } • Á^ ā^ ā^ } c Á cā] |ā^ ^} c Á[^ c • Áes~~
exigences de la Bourse.

Ž á

«

clôture par le même participant. ~~ESQ~~ limité est le suivant : ODC à cours limité et o